

LE PETIT EOLIEN

- Pour produire son électricité avec le vent.
- Pour réduire les émissions de gaz à effet de serre.
- Pour une meilleure autonomie vis à vis des énergies non renouvelables.
- Petit éolien de 300 W à 100 KW de puissance.



Pourquoi pas une petite éolienne chez moi ?

Comme pour les parcs éoliens, il est nécessaire de disposer de vents réguliers et suffisamment forts. Pour cela, il faut un site dégagé, notamment dans la direction des vents dominants. Mais une éolienne, même petite, reste un équipement à implanter avec soin : c'est un objet en mouvement avec les risques que ce mouvement induit et c'est un objet dont le bruit nécessite l'éloignement des tiers.

Comment installer une petite éolienne ?

On distingue deux types d'installation :

- les éoliennes pour la production d'électricité décentralisée, avec le nécessaire système de stockage d'électricité (batteries) et/ou l'appoint de production (groupe électrogène).
- les éoliennes produisant au fil du vent sur le réseau électrique (le consommateur d'électricité devient alors également un producteur d'électricité).

De nombreux modèles sont disponibles sur le marché (et en particulier sur Internet), tous n'ont pas fait leurs preuves. Quant à l'auto-construction d'éoliennes, elle est réservée aux techniciens très chevronnés.

Les aides :

Crédit d'impôt (2007): 50 % du montant TTC de l'équipement (main d'œuvre et subventions déduites).

Le tarif d'achat de l'électricité :

Dans le cas d'un contrat vente du surplus le prix de rachat est équivalent au coût d'achat.
Dans le cas d'une vente totale sur le réseau le prix de rachat est de 0,084 € / kWh.

Quelles autorisations administratives ?

L'implantation d'une éolienne de plus de 12 mètres de haut est soumise à permis de construire. En dessous de 12 mètres de haut, l'implantation d'une éolienne est soumise à une déclaration de travaux.

Dans le cas d'une autoconsommation d'électricité, le permis est délivré par le maire de la commune concernée. S'il s'agit d'une production destinée au réseau électrique, le permis est délivré par le préfet de département.

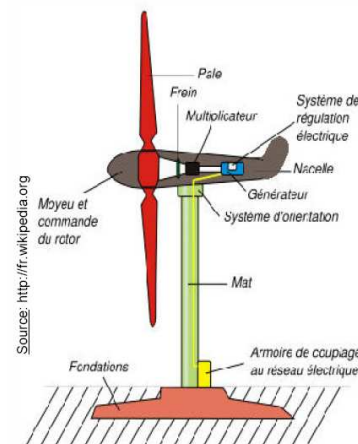
Il n'existe pas aujourd'hui de réglementation spécifique pour le petit éolien. Celle applicable est peu adaptée, et les interprétations et les exigences des services administratifs sont variables (étude acoustique, compatibilité avec les documents d'urbanisme, applicabilité des Zones de Développement de l'Eolien, ...).

Coût des installations :

Pour une éolienne de puissance de 5 kW, il faut compter entre 20 000 € à 30 000 € HT clef en main. La production sera d'environ 6000 kWh pour cette 5 kW en Mayenne sur une bonne implantation.

Quels conseils donner ?

- ✓ Penser son projet au préalable en regardant les contraintes et techniques actuelles. Le petit éolien demeure un investissement rarement rentable (comme bon nombre d'équipements domestiques ...).
- ✓ Surveiller les charlatans : jusqu'à preuve du contraire, l'éolienne miracle n'a pas encore été inventée ! Il est nécessaire d'avoir un regard critique sur les performances annoncées : quelle garantie de production ? quelle production aux vitesses de vent ordinaires ? quelles réalisations en fonctionnement ?
- ✓ Persévérer : implanter une petite éolienne est un parcours administratif semé de nombreuses embûches.



Pour en savoir plus

Espace Info Energie Pays de La Loire 0810 036 038

Espace Info Energie de Mayenne- 02.43.32.14.45

www.ademe.fr/paysdelaloire/sup/EnR_solaire_photo.asp

